



**Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports**

***Consultation publique sur le projet de
Politique de développement culturel 2017-2022***

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
Le 15 mai 2017**



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Christine Gosselin
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

MEMBRES

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

Mme Michelle Di Genova Zammit
Arrondissement d'Anjou

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux
Arrondissement de Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 15 mai 2017

*Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6*

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations issus de la consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -

*Michèle D. Biron
Présidente*

- Original signé -

*Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1- LE PROCESSUS D'EXAMEN.....	4
2- LE PROJET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2022 : Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique	5
2.1 - L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	6
2.2 - LE CONTENU DU PROJET DE POLITIQUE	6
a) Trois fondements.....	7
b) Trois principes d'action.....	7
2.3 - LES TROIS CHANTIERS CULTURELS TRANSVERSAUX.....	7
a) Premier chantier : l'entrepreneuriat culturel et créatif afin de pérenniser la création.....	7
b) Second chantier : le numérique au service de l'expérience culturelle du citoyen	9
c) Troisième chantier : un vivre ensemble incarné dans les quartiers culturels	9
3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission.....	11
3.1 - UNE ADHÉSION UNANIME AUX GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES.....	11
3.2 - MONTRÉAL, VILLE INCLUSIVE, FAÇONNÉE PAR LA DIVERSITÉ.....	12
3.3 - RECONNAISSANCE ET SOUTIEN.....	12
3.4 - LES TROIS GRANDS CHANTIERS CULTURELS TRANSVERSAUX.....	13
a) L'entrepreneuriat culturel et créatif : agir sur la « découvrabilité » et la « demande culturelle »	13
b) L'ère du numérique : les possibilités qu'elle offre, les défis qu'elle pose.....	14
c) La culture dans les quartiers : cohésion sociale et vivre ensemble.....	15
CONCLUSION	15
LES RECOMMANDATIONS	16
ANNEXE 1 : Résolution CM17 0167.....	23
ANNEXE 2 : Liste des représentants de la Ville de Montréal concernés	24
ANNEXE 3 : Liste des participants à la consultation publique	25

INTRODUCTION

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu du conseil municipal, le 20 février 2017, le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique*. Cette consultation publique visait à permettre l'adoption, en juin 2017, d'une version finale de la Politique qui ralliera les forces vives du *Montréal, métropole culturelle*. La résolution CM17 0167 en lien avec le présent mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

Cet examen public s'est déroulé en deux temps : une première séance publique, tenue le 2 mars 2017 a donné lieu à la présentation du projet de Politique par la directrice du Service de la culture, Mme Suzanne Laverdière. Étant donné le nombre important de citoyens, de représentants d'organismes et d'institutions et de partenaires du milieu culturel ayant signifié leur intérêt à participer à cette consultation par le dépôt d'une opinion écrite ou par une présentation verbale, huit assemblées publiques, échelonnées de la fin mars à la mi-avril, ont ensuite été organisées en vue de recueillir les commentaires des Montréalais interpellés par le sujet.

Au terme de cette période d'audition des mémoires et opinions, la Commission s'est réunie à trois reprises en séance de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations, qu'elle a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée publique tenue le 4 mai 2017.

1- LE PROCESSUS D'EXAMEN

Afin de faire connaître les orientations du projet de Politique et de susciter une participation citoyenne élargie, la consultation publique a fait l'objet d'une stratégie de communication menée de manière conjointe par le Service du greffe, le Service de la culture et le Service des communications de la Ville de Montréal. D'abord, des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de la première assemblée publique, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont ensuite été annoncées au moyen d'un affichage non seulement dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville, mais également dans les 45 bibliothèques et dans les 22 lieux de diffusion du réseau Accès culture.

Misant sur les solides relations que le Service de la culture entretient avec ses partenaires, une invitation à participer a par ailleurs été directement expédiée par courriel à plusieurs centaines de citoyens et d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Cette invitation a par la suite été relayée par le biais des infolettres de différents organismes fédérateurs au sein du milieu culturel montréalais. Un communiqué a aussi été transmis à tous les médias nationaux et locaux, accompagné de communications médiatiques ciblées.

Il est à noter que cette stratégie de communication a également reposé sur l'utilisation dynamique du web et des réseaux sociaux, la publication du calendrier d'audition des mémoires ayant permis de rappeler régulièrement les étapes à venir tout au cours du processus et d'inviter les Montréalais à assister aux assemblées publiques pour entendre les propositions soumises à la Commission. Pour ce faire, le Service des communications a créé des animations

vidéo destinées aux divers comptes de la Ville et des arrondissements et mis à jour de manière périodique une page-événement Facebook dédiée à la consultation.

Au total, ce sont près de 300 personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des dix assemblées publiques tenues dans le cadre de cette consultation, dont deux comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens.

Tel qu'indiqué plus haut, l'assemblée publique d'information du 2 mars 2017 a dans un premier temps permis de présenter le projet de Politique, d'apporter des précisions et de répondre à des questions d'éclaircissement. Les fondements du projet proposé, les trois principes d'action que la Politique retient, ainsi que les trois grands chantiers culturels transversaux par lesquels l'action culturelle de la Ville pourra se déployer au cours des cinq prochaines années ont constitué l'essentiel de cette présentation. Le document de projet de Politique ayant été rendu disponible deux semaines plus tôt, plusieurs des quelque 75 personnes présentes en ont également profité pour émettre leurs premiers commentaires, dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

La Commission tient à remercier, pour leur collaboration soutenue, l'ensemble des représentants du Service de la culture de la Ville de Montréal ayant collaboré à la planification et permis le bon déroulement de cette consultation. La liste de ces personnes-ressources est présentée à l'Annexe 2.

Au cours de la période d'audition des mémoires, la Commission a entendu plus d'une centaine de personnes, représentant 58 organismes et institutions, qui ont pris la parole pour présenter leurs mémoires ou faire des commentaires. Vingt mémoires ont par ailleurs été déposés sans être présentés verbalement. Les noms des personnes et des organismes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques ou qui ont déposé un mémoire écrit sont mentionnés à l'Annexe 3. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut aussi être consulté sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal. Les documents d'information présentés en soutien à cette consultation sont également disponibles sur le web.

2- LE PROJET DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2022 : *Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique*

Le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 proposé par la Ville de Montréal repose sur des assises solides, qui comprennent en tout premier lieu la précédente Politique *Montréal, métropole culturelle 2005-2015* ainsi que son Plan d'action 2007-2017. La période actuelle apparaît à bien des égards comme étant tout à fait propice à une mise à jour de cette politique, étant donné, entre autres, l'exercice similaire amorcé récemment par les deux autres paliers de gouvernement ainsi que le contexte favorable créé par le 375^e anniversaire de Montréal et par les nombreux legs culturels et économiques qui en découleront.

2.1 - L'adoption d'une nouvelle Politique culturelle à l'ère du numérique

En continuité avec les jalons posés depuis 10 ans pour doter Montréal d'objectifs clairs et d'un calendrier d'engagements souple en matière d'action culturelle, le projet de Politique a été conçu à travers une démarche participative, concertée et fédératrice, sur la base du modèle unique mise en œuvre par la Ville de Montréal et par ses partenaires au cours des dernières années.

Ce sont en effet plus de 200 représentants des arrondissements, des milieux culturels et des universités qui ont été consultés en amont du processus de rédaction du projet. Une approche intégratrice a également été privilégiée, de manière à ce que la Politique culturelle présente une action complémentaire à celle proposée par d'autres documents de politique adoptés par la Ville.

Prenant acte des bouleversements causés par la révolution numérique, qui pose des défis de taille à tous les acteurs évoluant de près ou de loin dans l'écosystème culturel montréalais et qui exige de repenser les modes d'intervention, le projet de Politique vise à offrir un puissant levier de développement économique et de cohésion sociale à l'ère du numérique.

Il s'agit, d'une part, de reconnaître et de mettre en valeur les réalisations structurantes enregistrées dans plusieurs domaines depuis 2005: médiation culturelle, plan de développement des festivals, cadre d'intervention en art public, plan d'action en tourisme culturel, etc. Mais il s'agit également avant tout, d'autre part, d'ajuster la vision de la culture proposée par la Ville de Montréal aux tendances lourdes qui marquent le début du 21^e siècle.

À cet effet, l'horizon maintenant proposé pour la mise en œuvre de la Politique de développement culturel est de cinq ans plutôt que dix. Un tel horizon permettra une adaptation des interventions dans un contexte en mouvement. D'ici 2022, l'ambition est de hisser Montréal dans le peloton de tête des villes créatives et de savoir, d'affirmer la citoyenneté culturelle dans une perspective de développement durable et de viser l'excellence pour notre bien-être collectif en créant des conditions optimales pour les citoyens, artistes, et entrepreneurs et organismes culturels et créatifs.

2.2 - Le contenu du projet de Politique

Placé au cœur des orientations proposées par le projet de Politique de développement culturel, le « citoyen culturel » en constitue non seulement le point de départ, mais également le point d'arrivée.

La Politique vise en effet en tout premier lieu à stimuler sa participation et son plein engagement par l'accès à une offre riche sur l'ensemble du territoire et qui répond à sa demande. Au terme de la période de mise en œuvre, il est notamment souhaité que le contact avec la créativité montréalaise fasse partie de la vie quotidienne du citoyen culturel, que celui-ci soit en mesure de s'engager dans son milieu en étant créateur d'œuvres, qu'il puisse profiter d'une mobilité culturelle sur l'ensemble du territoire de la Ville et qu'il puisse également devenir lui-même médiateur, en initiant des gens de son entourage à l'appréciation de la culture et à la pratique des arts.

Le projet de Politique a par ailleurs été défini sur la base de trois fondements et de manière à mettre de l'avant trois principes d'action, qui représentent l'engagement de la Ville en matière de développement culturel.

a) Trois fondements

1. Approche transversale qui se déploie dans trois chantiers

Le projet de Politique s'appuie tout d'abord sur une approche transversale, laquelle prend forme à travers trois chantiers particuliers. La Ville entend développer une action plus structurante sur le plan (1) de l'entrepreneuriat culturel et créatif; (2) du numérique au service de l'expérience culturelle du citoyen et (3) du vivre ensemble incarné dans les quartiers culturels. Ces chantiers sont présentés de manière plus détaillée au cours de la section suivante.

2. High tech / high touch

Tel qu'indiqué précédemment, un autre élément fondamental du projet proposé est la prise en compte de l'évolution numérique. La Politique mise en effet sur le principe du « *high tech / high touch* » en vertu duquel les interventions de la Ville se doivent d'assurer l'équilibre entre le soutien à l'innovation technologique et la rencontre culturelle citoyenne. Bien que l'innovation soit omniprésente dans le développement de la Ville, il apparaît essentiel que le citoyen puisse s'approprier les avancées technologiques et profiter des bénéfices qui y sont associés.

3. Développement durable

Les principes de l'Agenda 21 de la culture ont également guidé la conception du projet de Politique, qui reconnaît que la culture est le quatrième pilier du développement durable et que la Ville doit assumer, à travers son action culturelle, sa responsabilité envers les générations futures.

b) Trois principes d'action

Les trois principes d'action proposés doivent se déployer sur l'ensemble du territoire et dans la proximité que la Ville possède avec son milieu. Il s'agit pour la Ville :

- (1) de *rassembler*, en donnant cohérence à l'ensemble des interventions culturelles ;
- (2) de *stimuler*, en mettant en place un environnement propice à la créativité, à l'innovation, à la diffusion et à l'exportation des œuvres culturelles ; et
- (3) de *rayonner*, en faisant connaître la qualité, la créativité et la diversité des œuvres afin de renforcer la marque distinctive de Montréal, notamment auprès des touristes.

2.3 - Les trois chantiers culturels transversaux

Chacun des trois chantiers qui fondent l'approche transversale mentionnée plus haut est assorti d'objectifs spécifiques fournissant des orientations claires sur les interventions à venir en matière de développement culturel.

a) Premier chantier : l'entrepreneuriat culturel et créatif afin de pérenniser la création

Ce premier chantier vise tout particulièrement à permettre aux créateurs de se consacrer à leur mission première et d'inverser la tendance actuelle qui consiste pour eux à dédier de 70 à 80 %

de leur temps à la recherche de financement. Pour ce faire, la Ville œuvrera à la réalisation de quatre objectifs spécifiques :

1. Découpler l'impact des accompagnements aux industries culturelles par une collaboration dynamique entre le Service de la culture et le Service du développement économique.

L'importance de partager l'expertise à l'intérieur de l'appareil municipal et de mettre fin au travail en vase clos serait apparue comme une véritable nécessité au cours des dernières années. L'une des priorités de ce chantier sera donc de mettre en œuvre un mécanisme de collaboration entre ces deux services et d'entamer une réflexion prospective pour soutenir le développement des compétences entrepreneuriales, la création de nouveaux modèles d'affaires innovants et l'exportation chez les entreprises et les industries culturelles et créatives. De même, le projet de Politique propose de favoriser l'émergence de projets structurants de mutualisation de services, d'équipements, de création et de prise de risque.

2. Intervenir comme levier auprès des autres partenaires publics et privés à des moments névralgiques du développement d'un projet ou d'une entreprise.

La Ville de Montréal entend également offrir, dans le cadre de ce chantier, un soutien direct aux créateurs, dans une perspective d'entrepreneuriat et de recherche de revenus autonomes. Par exemple, pour ce qui concerne le secteur des festivals et événements, il importe d'articuler un positionnement et une stratégie de développement à long terme et de rassembler les parties prenantes. Il ne s'agit pas là d'imposer des règles de gouvernance en échange de financement, mais bien de veiller à ce qu'une vision artistique soit maintenue, tout en assurant une gestion proactive des projets ainsi que leur mise en valeur auprès d'autres partenaires financiers.

3. Promouvoir la découvrabilité des œuvres et l'image de marque de Montréal auprès des Montréalais, au Québec, au Canada et à l'étranger.

Le troisième objectif porte sur l'augmentation du rayonnement des créations et du savoir-faire des artistes et entreprises culturelles et créatives d'ici, d'une part, par l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur locale de l'offre culturelle municipale et, d'autre part, par la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir les œuvres montréalaises à l'étranger. Par exemple, la participation des entrepreneurs culturels aux missions commerciales internationales devrait être favorisée. Le tourisme culturel est aussi présenté comme un véhicule important par lequel on entend intensifier et mettre en valeur l'offre culturelle montréalaise, y compris celle propre au tourisme culturel autochtone, qui inclut le patrimoine archéologique.

4. Appuyer le Conseil des arts de Montréal comme intervenant de première ligne de la Politique de développement culturel.

Enfin, ce premier chantier propose d'appuyer de manière toute particulière le Conseil des arts de Montréal, dont la mission première est de soutenir directement les artistes dans leur processus de création. Cette action complète celle déployée par les équipes du Service de la culture de la Ville de Montréal, qui peuvent par exemple financer le développement d'une activité, d'une stratégie de rayonnement ou d'une expertise culturelles en soutenant des organismes, mais qui n'interviennent pas directement auprès des artistes eux-mêmes. Les programmes de l'un et de l'autre seront revus afin d'assurer une cohérence d'intervention et une complémentarité structurante.

b) Second chantier : le numérique au service de l'expérience culturelle du citoyen

Le deuxième chantier mis de l'avant dans le projet de Politique culturelle doit permettre de libérer le potentiel créatif des acteurs culturels et des citoyens grâce à l'utilisation des technologies numériques. Il propose pour ce faire de concevoir le territoire de la Ville comme un incubateur propice aux expérimentations. L'objectif poursuivi ici est double :

1. *Positionner Montréal comme chef de file en créativité numérique, en développant et en consolidant ce créneau d'excellence.*

La Ville entend, au cours des cinq prochaines années, soutenir la consolidation des secteurs issus de la créativité numérique et faciliter le déploiement d'un événement phare stimulant le rayonnement des acteurs de ce secteur. Il s'agira également de contribuer au maintien de la compétitivité des lieux privés de diffusion, qui jouent un rôle primordial dans l'accessibilité des diverses expressions culturelles. Par exemple, les salles de spectacles privées pourraient bénéficier d'un programme d'aide pour la mise à jour numérique de leurs installations.

2. *Stimuler de façon structurante l'éclosion des espaces de recherche et de rencontres citoyennes qui agiront comme incubateurs et accélérateurs d'entreprises culturelles et créatives, de talents et d'idées.*

Le réseau des bibliothèques constitue un espace tout désigné pour favoriser la rencontre des Montréalais avec les technologies numériques, que ce soit par des activités de littératie numérique, ou encore par le développement de Fab Labs (ateliers de fabrication dotés d'infrastructures numériques et ouverts au public). Le projet de Politique prévoit en ce sens d'assurer, dans les bibliothèques, un environnement numérique et technologique garantissant, entre autres, la convivialité des services.

c) Troisième chantier : un vivre ensemble incarné dans les quartiers culturels

L'ensemble des actions décrites précédemment devront ultimement converger vers ce troisième chantier, où le citoyen acteur et spectateur trouve sa place et où la culture agit comme moteur de cohésion et d'innovation sociales, et ce, à travers trois objectifs :

1. *Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.*

Les quartiers culturels représentent un milieu de vie où se retrouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. Le développement des quartiers culturels représente l'un des secteurs où d'importantes avancées ont été réalisées depuis l'adoption de la Politique de 2005 et du Plan de mise en œuvre des quartiers culturels en 2013.

Les priorités en matière d'aménagement responsable de ces quartier seront désormais d'intégrer les quartiers culturels dans les plans d'urbanisme, de favoriser l'implication des organismes locaux et des citoyens, de travailler avec le Service du développement économique dans le développement des artères commerciales, d'assurer une approche intégrée du développement de ces quartiers et enfin, de favoriser les initiatives identitaires, physiques et numériques qui consolideront les quartiers culturels.

Le projet de Politique met l'accent sur diverses interventions qui doivent être faites relativement aux éléments suivants : les équipements culturels, l'art public, les ateliers d'artistes, le design, le patrimoine, ainsi que les pôles porteurs à valoriser que sont le

Quartier des spectacles, le Pôle Maisonneuve, le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, la Cité des arts du cirque, le Mont-Royal et le Pôle Ouest.

2. Stimuler l'engagement des citoyens dans leur milieu.

L'objectif d'accroître l'engagement de tous les citoyens dans leur milieu dépend de la capacité de la Ville à bonifier l'offre d'activités qui reflètent réellement la composition des arrondissements et notamment leur cosmopolitisme. Ainsi, le projet de Politique prévoit donner encore plus de place aux artistes de la diversité, des Peuples autochtones et de la communauté anglophone, dans une perspective d'inclusion. Alors que les interventions des dernières années ont surtout été centrées sur l'offre culturelle, la Ville entend maintenant ainsi s'intéresser aux besoins et aux demandes spécifiques des milieux.

Cet engagement se fera entre autres à travers la poursuite de l'expansion et de la dynamisation du réseau des bibliothèques, à travers le soutien à la consolidation du milieu muséal montréalais, en tenant compte de sa diversité et de sa complémentarité, et enfin, à travers une adaptation de l'offre d'activités de loisir culturel et de pratique artistique amateur aux réalités démographiques montréalaises.

3. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts.

Enfin, deux véhicules particuliers doivent permettre de faire valoir le pouvoir de la culture et des arts à Montréal. Il s'agit, d'une part, de la médiation culturelle, qui favorise le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans une optique permettant de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques. D'autre part, le réseau Accès culture est vu comme un outil de démocratisation et de développements culturels, de progrès social et de rapprochement entre les citoyens, un rôle essentiel qui sera réaffirmé dans la mise en œuvre de la Politique 2017-2022.

En plus d'en définir les principaux objectifs et priorités, le projet de Politique s'intéresse aux conditions gagnantes qui permettront, au cours des cinq prochaines années, de mener à bien ces trois chantiers : la consolidation d'une vision commune stimulant l'engagement du milieu culturel, des partenariats forts avec les gouvernements du Québec et du Canada, le développement d'un « réflexe culturel » dans l'ensemble de l'administration et enfin, la révision régulière du Plan d'action découlant de la Politique, pour tenir compte de l'évolution des dynamiques propres à l'écosystème culturel montréalais.

Pour ce faire, la Ville de Montréal devra nécessairement miser sur ses multiples atouts que sont, entre autres, sa personnalité affirmée de métropole francophone et cosmopolite d'Amérique du Nord, des industries culturelles et créatives leaders mondiaux dans leurs créneaux, une masse critique d'artistes, de créateurs et d'entrepreneurs culturels de haut calibre, des institutions de savoir, de recherche et d'innovation, un vivre ensemble convivial et surtout, une approche typiquement montréalaise fondée sur l'alliance des forces vives et guidée par une vision cohérente et partagée du développement culturel.

3- COMMENTAIRES ET MÉMOIRES DES CITOYENS ET ORGANISMES : L'analyse de la Commission

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a étudié avec soin l'ensemble des préoccupations et des suggestions exprimées par les participants, qu'elles aient été présentées verbalement ou non. Elle a cherché, au cours de cet examen, à se faire le porte-voix de ces points de vue pour faire en sorte que l'action culturelle que la Ville de Montréal déploiera au cours des cinq prochaines années réponde de la manière la plus optimale possible aux défis auxquels les citoyens, artistes émergents et établis, organismes et autres acteurs culturels montréalais font face dans le contexte actuel.

Les grands constats issus de ce travail de préparation des recommandations visant l'adoption d'une version finale de la Politique de développement culturel sont présentés ci-après. Ils portent à la fois sur des enjeux globaux pour lesquels plusieurs mémoires se faisaient écho les uns les autres et sur des perspectives spécifiques pertinentes pour le développement des trois grands chantiers culturels transversaux.

3.1- Une adhésion unanime aux grandes orientations proposées

Les participants à la consultation ont accueilli dans l'ensemble très favorablement les intentions signifiées par la Ville de Montréal à travers ce projet de Politique. Tous ont reconnu de manière générale la qualité du travail réalisé par le Service de la culture. Pour les participants, le projet est le fruit d'une démarche cohérente et approfondie de réflexion à propos des meilleures manières de rassembler, de stimuler et de faire rayonner les forces vives du milieu culturel et créatif montréalais en cette période charnière marquée par la révolution numérique et par des changements importants dans le portrait démographique de la métropole.

Parmi les éléments particulièrement bien reçus par la majorité des intervenants, mentionnons la volonté de la Ville de donner un fort contenu culturel au concept de « ville intelligente et numérique », la reconnaissance du lien existant entre culture, citoyenneté et vivre ensemble, l'accent placé sur le rôle stratégique du secteur culturel au cœur de l'économie de Montréal, et le besoin, plus actuel que jamais, de diversifier les sources de revenus des artistes, créateurs et industries culturelles en vue d'assurer la pérennité de leur action et de leur permettre de se consacrer à leur fonction première de création et de diffusion.

L'analyse des mémoires en séance de travail a aussi permis de constater que les propositions contenues dans le projet de Politique culturelle correspondent globalement aux enjeux et aux réalités vécues par les différents acteurs du milieu culturel. Plusieurs ont ainsi affirmé souscrire pleinement aux objectifs du projet et considérer que la vision de la culture portée par la Ville appelle le développement d'une approche transversale et inclusive, laquelle s'incarnerait de manière appropriée dans les trois chantiers culturels mis de l'avant. Au-delà de ces chantiers, la volonté d'arrimer la culture aux autres priorités de développement de la métropole (économiques, sociales, voire civiques) et la reconnaissance de leur interdépendance ont été saluées à maintes reprises.

Partant de ces constats, la Commission a reconnu qu'une adhésion unanime aux grandes orientations contenues dans le projet de Politique s'inscrit en toile de fond des avis exprimés dans le cadre de cette consultation. Ainsi, les recommandations des participants ont porté, pour la plupart, sur des éléments, des perspectives ou des enjeux qui, tout en étant souvent déjà reconnus par l'administration, devraient davantage être mis en valeur dans la Politique finale,

en vue de permettre l'atteinte, au terme des cinq années de sa mise en œuvre, des ambitieux objectifs qui sont visés.

3.2 - Montréal, ville inclusive, façonnée par la diversité

C'est précisément le cas, entre autres, des enjeux associés à l'inclusion et à la diversité. Prenant acte que la Ville s'engage à « donner encore plus de place aux artistes de la diversité, des Peuples autochtones et de la communauté anglophone afin que la riche mosaïque culturelle de la métropole soit pleinement représentée et contribue activement à son rayonnement », plusieurs participants ont exprimé à la Commission leur souhait que cet engagement se traduise en mesures, objectifs et priorités clairement énoncés dans la Politique.

Deux dimensions sont apparues à cet effet comme tout particulièrement importantes s'il s'agit de réaffirmer, d'une part, que la réalité démographique montréalaise est source d'enrichissement et, d'autre part, que la culture est un « puissant vecteur de cohésion sociale ».

D'abord, il semble que la Ville devrait servir de levier pour une meilleure reconnaissance des artistes issus de la diversité ethnoculturelle et, plus largement, de tous les créateurs qui sont sous-représentés ou marginalisés dans les espaces de création, de diffusion et de rayonnement de la culture à Montréal, et ce, particulièrement dans ses propres interventions (programmations, acquisitions, initiatives de soutien, etc.).

Ensuite, elle devrait également favoriser, de manière proactive et en adoptant des mesures concrètes, la participation et l'accès de tous les Montréalais, quelles que soient leurs spécificités, aux programmes, activités, lieux de diffusion et équipements culturels municipaux présents à travers la Ville.

En ce sens, tel que l'ont rappelé plusieurs intervenants, la Politique culturelle peut et doit reconnaître le métissage comme fondement de l'identité culturelle montréalaise, non seulement celui associé à l'intégration récente des nouveaux arrivants et aux vagues d'immigration qu'a connues Montréal au cours des derniers siècles, mais également celui opéré depuis des millénaires par la rencontre des diverses cultures autochtones présentes sur son territoire.

3.3 - Reconnaissance et soutien

Partant d'une vision large et inclusive de la culture, qui concorde avec celle portée par la Ville de Montréal à travers ce projet de Politique, de nombreux participants ont profité de cette consultation pour en appeler à une reconnaissance formelle de leur contribution toute particulière à la vitalité culturelle de la métropole. Le renouvellement de la Politique culturelle leur semblait en effet un moment propice pour consolider leur propre positionnement dans l'écosystème culturel montréalais et leur permettre, individuellement ou collectivement, d'adapter leur action au contexte actuel tout en se projetant dans l'avenir.

Salles de musique privées, sociétés d'histoire, tables culturelles locales, organismes communautaires, grandes institutions culturelles, festivals et événements, universités, centres de pratique artistique amateur, organismes œuvrant à la préservation et à la transmission des patrimoines culturels immatériels, milieu de l'édition, milieu du spectacle vivant, musées, cinémas de quartier, sociétés de développement commercial, collectifs d'artistes, associations professionnelles, organismes de création, de diffusion et de formation... tous ont invité la Ville de Montréal à assumer un leadership pour les appuyer dans leurs initiatives, encourager

l'expérimentation et assurer leur pérennité, et ce, bien évidemment dans la mesure de ses moyens, à la fois actuels et à venir (notamment ceux prévus par le projet de loi visant l'augmentation de l'autonomie et des pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec). Le milieu culturel montréalais est riche de ce foisonnement et de cette diversité, que la Politique doit permettre de stimuler et de faire rayonner.

À cet égard, la Commission a constaté que certains secteurs d'activité traditionnellement exclus de la définition du champ de la culture, ou vus comme évoluant en marge, méritent de trouver leur place dans les grands objectifs visés par la mise en œuvre de cette Politique culturelle. Ainsi, des domaines considérés souvent comme « techniques » (architecture, design graphique, culture scientifique) sont appelés à être reconnus pour leurs dimensions culturelles et leur influence sur le patrimoine culturel commun des Montréalais. De plus, des arts plus « pratiques » ou « quotidiens » tels la mode et la gastronomie, participent à un point tel à la notoriété de Montréal en tant que métropole culturelle à l'échelle internationale qu'ils se doivent d'être reconnus comme des industries culturelles et créatives à part entière.

Il est intéressant de noter à ce sujet que les appels à la reconnaissance entendus par les commissaires ne visaient pas nécessairement, dans bien des cas, des demandes de soutien financier, les participants étant pour la plupart bien conscients des limites du champ d'action et de la marge de manœuvre de la Ville en la matière. Plusieurs mémoires contenaient effectivement des propositions très précises relatives à des mesures de soutien innovantes, par exemple en matière de fiscalité ou d'aménagement urbain, qui pourraient éventuellement être étudiées par l'administration et ses partenaires au moment de convenir d'un plan d'action.

3.4 - Les trois grands chantiers culturels transversaux

Tel que mentionné précédemment, l'analyse des points de vue exprimés a aussi permis à la Commission de reconnaître la pertinence pour la Ville de définir son action culturelle en fonction des trois grands chantiers culturels transversaux proposés. La grande majorité des opinions écrites ont été structurées en fonction de ces trois catégories, qui permettent à la fois de tenir compte des bouleversements récents observés dans le milieu, de mettre en lumière les nouveaux besoins des artistes, créateurs, industries culturelles et créatives et citoyens dans ce contexte, et de réfléchir enfin aux mesures les plus adaptées pour y répondre.

a) L'entrepreneuriat culturel et créatif : agir sur la « découvrabilité » et la « demande culturelle »

Sans pour autant négliger le soutien au développement et à la pérennisation d'une « offre culturelle » montréalaise innovante et de qualité, un grand nombre de mémoires ont insisté sur l'importance, dans le contexte actuel, que l'action municipale des cinq prochaines années en culture se concentre sur le soutien au développement de la « demande culturelle ».

Deux avenues ont été tout particulièrement identifiées pour répondre à cet enjeu majeur du nécessaire renouvellement des publics : la stimulation du tourisme culturel et la promotion de la citoyenneté culturelle des jeunes Montréalais. Dans le premier cas, les intervenants entendus ont reconnu que les efforts déployés par la Ville de Montréal pour favoriser l'essor du tourisme culturel portent fruit, mais qu'un travail de diversification doit encore être mené, pour faire en sorte que les touristes soient aussi attirés par les propositions artistiques et culturelles disponibles tout au long de l'année, ainsi qu'en dehors des pôles culturels centraux de la Ville que sont par exemple le Vieux-Montréal et le Quartier des spectacles.

Dans le deuxième cas, plusieurs ont vu dans l'adoption d'une nouvelle Politique culturelle l'occasion de réaffirmer les liens privilégiés qui existent entre culture et éducation. Par une collaboration améliorée avec les directions d'écoles, il serait possible d'augmenter la fréquentation des lieux de diffusion publics et privés par les élèves et d'enseigner les clefs pour apprécier les œuvres artistiques et culturelles, de manière à favoriser l'émergence de nouveaux « citoyens culturels » curieux et engagés.

Si ce renouvellement des publics a toujours été au cœur des préoccupations du milieu culturel, la visibilité et l'accessibilité des œuvres culturelles et artistiques représentent par ailleurs désormais un tout autre défi dans le contexte de la surabondance d'informations et de contenus disponibles sur le web. Permettre la « découvrabilité » de ces œuvres exige donc une réponse adaptée, que la Ville est en mesure d'offrir à travers ses réseaux culturels, ses remises de prix, ses interventions en tant que diffuseur, etc. Il est souhaité que l'administration municipale mette en œuvre des initiatives novatrices en matière de diffusion et d'exportation visant un rayonnement encore plus affirmé de la créativité montréalaise à l'échelle locale (dans tous les arrondissements), nationale et internationale. De même, les commissaires ont conclu, à l'invitation d'une majorité de participants, que le travail de repérage et de soutien mené par le Conseil des arts de Montréal, notamment auprès des artistes de la relève et de la diversité, est toujours aujourd'hui absolument fondamental et se doit donc d'être appuyé.

D'autres propositions contenues dans le projet de Politique et relatives à ce premier chantier ont été particulièrement bien accueillies, à commencer par celles visant à susciter des synergies nouvelles et des arrimages audacieux entre les stratégies de développement économique et de développement culturel de la Ville de Montréal. Plusieurs ont rappelé que stimuler la contribution de la culture à l'économie de Montréal passe nécessairement par l'amélioration des conditions de pratique des créateurs, souvent le maillon le moins bien rémunéré de la chaîne de production culturelle. À cet égard, on a insisté plusieurs fois sur le rôle proactif que la Ville peut jouer, par exemple pour encourager les projets de mutualisation des services et équipements ou en agissant comme diffuseur exemplaire pour la reconnaissance des droits d'auteur et des droits de rétribution des artistes et créateurs avec lesquels elle collabore.

b) L'ère du numérique : les possibilités qu'elle offre, les défis qu'elle pose

Cette question des conditions de vie et de travail des artistes et créateurs illustre bien la transversalité du deuxième chantier proposé par le projet de Politique de développement culturel. Car les bouleversements provoqués par la dématérialisation de la culture et par la gratuité croissante de l'accès aux contenus constituent parmi les plus grands défis rencontrés par le milieu culturel « à l'ère du numérique ». La révolution numérique vient en effet remettre en question certains des modes de financement traditionnels des artistes et industries culturelles et chambouler les pratiques culturelles des citoyens.

Ainsi, les citoyens et représentants d'organismes intéressés appellent les équipes culturelles municipales à tenir compte de ces préoccupations pour que les initiatives visant à stimuler la créativité numérique et à assurer une plus grande accessibilité aux outils du numérique pour les acteurs du milieu culturel et les citoyens ne se fasse pas aux dépens de la prise en compte d'autres besoins également bien réels dans le contexte actuel. En mettant de l'avant le principe du « *high tech / high touch* », la Ville exprime clairement son souhait de trouver un équilibre entre le soutien à la créativité numérique et la rencontre culturelle citoyenne, ce qui a été souligné dans un grand nombre d'interventions. On se réjouit de la possibilité de mettre en valeur la synergie qui doit exister aujourd'hui entre technologie, innovation et culture.

c) La culture dans les quartiers : cohésion sociale et vivre ensemble

Parce qu'il met de l'avant l'importance de la démocratie culturelle comme facteur clé de l'expérience citoyenne de tous les Montréalais, le troisième chantier transversal a été particulièrement bien accueilli tout au cours de la consultation. Le vivre ensemble, la qualité de vie et la cohésion sociale constituent en effet des préoccupations très actuelles à l'échelle de la Ville. Aussi, la volonté de l'administration de miser sur le pouvoir de la culture pour aborder ces enjeux a-t-elle été particulièrement saluée.

Les moyens proposés pour ce faire sont d'ailleurs considérés par la majorité comme étant tout à fait adéquats. Les priorités de développement du réseau Accès culture et du réseau des bibliothèques pour les cinq prochaines années permettraient par exemple de garantir qu'ils demeurent de « formidables outils de démocratisation culturelle » dans les arrondissements. Il en va de même pour l'art public et les initiatives de médiation culturelle visant le décloisonnement entre pratique artistique amateur et pratique professionnelle, qui participent tous deux à l'appropriation citoyenne de la culture, identifiée par plusieurs comme un objectif que la Ville doit continuer à poursuivre à travers son action culturelle.

Partant de ces considérations, l'analyse des mémoires a permis de dégager deux types d'engagements plus généraux que la Ville pourrait prendre dans le développement des quartiers culturels. En premier lieu, l'importance que la Ville agisse de manière exemplaire en soutenant l'essor et la mise à niveau de ses équipements et de son offre culturels sur l'ensemble du territoire a été particulièrement soulignée. Ceci implique d'accorder une attention toute particulière aux quartiers excentrés, dont la vitalité et l'attractivité culturelles doivent être soutenues, tout comme la mobilité culturelle de leurs résidents d'ailleurs.

Les présentations entendues par la Commission lui ont par ailleurs permis de faire un constat simple mais non moins important : par-delà le centre-ville, les quartiers montréalais sont aujourd'hui animés, vivants et vibrants. Des initiatives ou projets artistiques novateurs émanent de plus en plus de regroupements locaux fortement enracinés dans leurs quartiers et la Ville peut intervenir en soutien à ce dynamisme, notamment afin d'en diminuer la précarité – de telles initiatives dépendant bien souvent de l'implication bénévole de leurs concepteurs – et de contribuer à sa pérennité.

CONCLUSION

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports est reconnaissante envers les personnes de tous horizons qui ont accepté son invitation à participer à cette consultation publique. La réponse enthousiaste et la qualité des opinions exprimées ont largement contribué à la bonne marche de l'exercice. À sa manière et à partir de son point de vue propre, chaque intervenant a exprimé son souhait de voir la Ville de Montréal continuer à déployer des efforts en vue de valoriser la culture, de soutenir les créateurs et de permettre à l'ensemble de la population montréalaise d'avoir accès et de contribuer à la vie culturelle exceptionnelle qui anime la métropole.

Les recommandations qui suivent ont été rédigées dans la perspective de bonifier le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal afin que son action culturelle des cinq prochaines années soit inspirée par une vision et des objectifs ambitieux, concertés, rassembleurs et adaptés aux défis contemporains auxquels sont aujourd'hui confrontés les acteurs de l'écosystème culturel montréalais.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

remercie vivement les organismes, partenaires de la culture et citoyens qui ont participé à l'exercice de consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique*.

La Commission remercie également la direction et les conseillères en planification du Service de la culture qui ont été associées à cet exercice, pour leur disponibilité et l'appui offert tout au cours de la période d'audition des mémoires.

Au terme de ses travaux, et après analyse exhaustive de l'ensemble des propositions présentées par les quelque 80 intervenants ayant déposé une opinion dans le cadre de cette consultation, la Commission soumet les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT que les participants à la consultation ont indiqué en très forte majorité adhérer pleinement aux orientations contenues dans le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 proposé par la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que les participants ont reconnu la valeur des leviers qui y sont proposés afin de rallier et de propulser les forces vives du *Montréal, métropole culturelle*, dans l'intérêt des créateurs et des citoyens et de manière à considérer les accomplissements des dernières années tout en se projetant dans l'avenir, la Commission recommande à l'Administration de :

R-1 Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal.

R-2 Convier le Comité de pilotage *Montréal, métropole culturelle* à organiser un nouveau « Rendez-vous » en 2018, en vue de convenir du prochain plan d'action intégré pour la période visée, à l'image des deux journées de réflexions et d'échanges du « Rendez-vous novembre 2007 » tenues à la suite de l'adoption de la précédente Politique.

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître les progrès réalisés depuis l'adoption de la Politique culturelle de 2005 et de garantir l'ancrage et la continuité des actions proposées avec celles qui ont été mises en œuvre au cours des dix dernières années ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'intelligibilité de la Politique pour en favoriser l'appropriation par les acteurs du milieu culturel, la Commission recommande à l'Administration de :

R-3 Établir une concordance plus claire entre les objectifs et priorités évoqués dans la description des trois chantiers culturels et ceux présentés de manière plus synthétique à la fin du document.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal appuie son action culturelle sur une interprétation large de la culture, dans une perspective de développement durable, la Commission recommande à l'Administration de :

R-4 Présenter, en introduction, une définition de la culture qui englobe l'ensemble des champs d'action en culture de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été l'occasion pour plusieurs participants de rappeler que les enjeux associés à la diversité et à l'inclusion, au même titre que ceux associés à l'évolution numérique, sont aujourd'hui indissociables d'un développement culturel ancré dans la réalité montréalaise, la Commission recommande à l'Administration de :

R-5 Modifier le titre de la Politique de développement culturel 2017-2022 dans sa version finale pour qu'il se lise comme suit : « Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique *et de la diversité* ».

R-6 Proposer une définition élargie et dynamique de la diversité culturelle, qui met de l'avant les questions de représentativité, d'équité, d'inclusion et de métissage.

R-7 Prendre l'engagement, d'une part, de documenter les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les artistes dits de la diversité et, d'autre part, de fixer des cibles à atteindre afin de favoriser une représentation juste et équitable de la diversité ethnoculturelle, et ce, à tous les paliers d'intervention de la Ville de Montréal: programmation du réseau Accès culture et des bibliothèques, attribution de prix, acquisition d'œuvres d'art, composition des comités d'évaluation, programmes du Conseil des arts de Montréal, organismes et projets soutenus, etc.

R-8 Accompagner et soutenir les créateurs sous-représentés et/ou marginalisés, en visant l'accessibilité et l'équité.

R-9 Favoriser les rencontres et les échanges par lesquels les artistes francophones, anglophones et allophones pourraient tisser des liens et créer en s'inspirant les uns des autres.

CONSIDÉRANT les engagements pris par la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, notamment dans le Plan d'action 2015-2018 visant la mise en œuvre de la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée en 2011 ;

CONSIDÉRANT que la culture constitue un puissant outil d'inclusion sociale, qui doit favoriser la participation citoyenne de tous, la Commission recommande à l'Administration de :

R-10 Intégrer les notions d'accessibilité universelle dans la planification de l'action culturelle de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est engagée, en 2017, dans un processus de réconciliation qui invite à revoir les relations de la Ville avec les nations autochtones ;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, la Ville de Montréal sera amenée à inclure un « réflexe autochtone » dans le développement de ses politiques, la Commission recommande à l'Administration de :

R-11 Intégrer dans la Politique de développement culturel des objectifs et priorités visant spécifiquement la promotion de l'autochtonie ouverte et contemporaine ainsi que la découverte de la richesse et de la diversité des cultures et des pratiques culturelles autochtones, comme composantes essentielles de l'identité montréalaise.

LES CHANTIERS CULTURELS

1- L'entrepreneuriat culturel et créatif : le soutien aux artistes et créateurs et aux industries culturelles

CONSIDÉRANT, tel que révélé par une étude de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain réalisée en 2015, que le secteur culturel de Montréal génère près de 11 milliards de dollars en valeur ajoutée directe et indirecte dans l'économie tout en employant près de 85 000 personnes dans la grande région métropolitaine (2013), la Commission recommande à l'Administration de :

R-12 Souligner et reconnaître davantage l'apport de certains secteurs à l'effervescence de l'écosystème culturel montréalais :

- Favoriser les modes d'expression artistique basés sur le spectacle vivant et les événements expérientiels (théâtre de création, danse, arts du cirque, arts de la marionnette, chant choral, etc.) ;
- Reconnaître la valeur stratégique du savoir dans les musées montréalais, au même titre que pour les universités et les bibliothèques, et clarifier la priorité visant à « développer un cadre de référence en muséologie » ;
- Explorer la possibilité de doter Montréal d'une politique municipale de l'architecture pour en faire un élément marquant du paysage urbain et pour développer et maintenir des critères d'excellence en aménagement urbain et en architecture ;
- Mettre en lumière le rôle des institutions d'enseignement supérieur dans la production culturelle et favoriser l'ouverture des lieux de diffusion et de production des collèges et universités montréalais aux citoyens ;
- Inscrire la culture scientifique dans les objectifs et priorités de la Politique.

R-13 Soutenir le développement d'ateliers d'artistes sur le territoire montréalais et contribuer à leur pérennité :

- Exprimer l'engagement de la Ville de Montréal à se prévaloir des nouvelles responsabilités qui lui seront reconnues par la loi sur son statut de métropole pour étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de réduction des taxes foncières pour les usages « ateliers d'artistes » (ou autres usages d'intérêt collectif).
- Prendre l'engagement de favoriser les usages transitoires dans les bâtiments excédentaires en les rendant disponibles pour les ateliers d'artistes (ou autres usages d'intérêt collectif).
- Encourager le développement de projets mixtes qui combinent, au sein d'un même immeuble, ateliers et logements abordables pour les artistes.

R-14 Référencer de manière explicite dans la Politique à certains modes de financement pour les artistes et organismes culturels qui pourraient être explorés par la Ville de Montréal, notamment les outils financiers de l'économie sociale.

CONSIDÉRANT que la possibilité d'avoir accès à des contenus culturels gratuits soulève l'enjeu de la reconnaissance de la valeur du travail artistique et de sa rémunération juste et adéquate, particulièrement dans le contexte d'une plus grande accessibilité aux produits culturels par le biais des plateformes numériques, la Commission recommande à l'Administration de :

R-15 Se doter, à titre de diffuseur, d'un « Code de bonnes pratiques » reflétant des engagements clairs et exemplaires envers les artistes et créateurs, entre autres en ce qui a trait aux droits d'auteurs et aux droits de rétribution.

CONSIDÉRANT l'effet structurant de l'action du Conseil des arts de Montréal, qui agit comme un levier et un gage de qualité pour l'obtention de financement d'autres sources, publiques et privées, la Commission recommande à l'Administration de :

R-16 S'engager explicitement à poursuivre son effort d'augmentation annuelle de sa contribution financière au budget du Conseil des arts de Montréal.

CONSIDÉRANT que Montréal est reconnue internationalement comme une grande ville de festivals et d'événements ;

CONSIDÉRANT que les événements majeurs ont des retombées culturelles, économiques et professionnelles importantes pour la métropole, la Commission recommande à l'Administration de :

R-17 Assurer une meilleure prévisibilité du financement des festivals et événements et favoriser des ententes pluriannuelles.

R-18 S'engager à étudier, en concertation avec le milieu, l'opportunité d'adopter des mesures ou des stratégies favorisant la diversification des sources de revenus des grands festivals et événements.

R-19 Favoriser la collaboration entre le Service de la culture et la Direction de l'urbanisme en vue de trouver des solutions aux nouveaux problèmes techniques auxquels font face les festivals et événements en matière d'accès aux espaces de production nécessaires à la réalisation de leurs activités.

CONSIDÉRANT le besoin immédiat et bien documenté d'augmenter la capacité en espaces de conservation adéquats pour les collections des musées montréalais, la Commission recommande à l'Administration de :

R-20 En collaboration avec la Société des musées de Montréal, élaborer un plan d'action visant une bonification des espaces et des services offerts par le Centre des collections muséales, afin de mieux répondre aux besoins en conservation des musées montréalais.

R-21 En concertation avec les acteurs du milieu muséal montréalais, développer des initiatives et des mécanismes afin de mieux soutenir la diffusion des patrimoines culturels matériels et immatériels.

CONSIDÉRANT l'importance du design graphique dans la vie quotidienne des Montréalais et le rôle que jouent les designers graphiques dans la révolution numérique dont la métropole est le terrain privilégié, la Commission recommande à l'Administration de :

R-22 S'engager à encourager davantage l'amélioration de la qualité du design graphique et de l'impact visuel d'événements qui se déroulent dans l'espace public (affichage de commanditaires, signalétique, stands et comptoirs de vente, terrasses temporaires, etc.).

CONSIDÉRANT l'importance de contribuer à la découvrabilité des œuvres des créateurs montréalais et à leur accès à de nouveaux marchés, la Commission recommande à l'Administration de :

R-23 Favoriser l'intégration d'un volet culturel dans les représentations commerciales et politiques de la Ville de Montréal auprès de partenaires internationaux, ici et à l'étranger.

CONSIDÉRANT la contribution du secteur culturel à l'attractivité de Montréal auprès des touristes ainsi qu'au rayonnement de la métropole à l'étranger, la Commission recommande à l'Administration de :

R-24 S'engager à promouvoir davantage les attraits, les festivals et événements montréalais auprès des visiteurs québécois, et ce, tout au long de l'année.

R-25 Faire en sorte que des événements locaux profitent du tourisme culturel engendré par les événements métropolitains.

R-26 Encourager le développement de nouveaux produits culturels à portée touristique.

R-27 Inclure la gastronomie dans la portée de l'action culturelle de la Ville, et reconnaître ce secteur d'activité comme véritable industrie culturelle et créative, participant au rayonnement et à l'image de marque de Montréal à l'échelle internationale.

2- Montréal, ville intelligente et numérique

CONSIDÉRANT que les participants à la consultation ont reconnu l'importance que la Politique de développement culturel prenne acte de l'évolution numérique et qu'elle soit adaptée aux nouveaux défis que cette évolution pose pour la production, la diffusion et la participation culturelles, la Commission recommande à l'Administration de :

R-28 Arrimer les objectifs et les engagements de la Politique de développement culturel à la *Stratégie Montréal, ville intelligente et numérique* et y référer explicitement.

R-29 S'assurer que les initiatives de la Ville de Montréal visant l'amélioration de l'environnement numérique et technologique et le soutien à la créativité numérique favorisent les rencontres citoyennes ainsi que la fréquentation des activités et des lieux artistiques et culturels, conformément au principe du *high tech / high touch* cité en début de Politique.

3- La citoyenneté culturelle et le vivre ensemble

CONSIDÉRANT la pertinence de poursuivre l'aménagement responsable et dynamique des quartiers culturels en valorisant la citoyenneté culturelle des Montréalais sur l'ensemble du territoire de la ville, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-30** Reconnaître les dynamiques et les défis des populations locales et valoriser les initiatives en place dans le développement des quartiers culturels.
- R-31** Amener les arrondissements à se doter de plans d'action en développement culturel et les soutenir dans leur mise en œuvre.
- R-32** Prendre l'engagement de reconnaître et de soutenir :
- L'action culturelle des sociétés de développement commercial (SDC) ;
 - Les associations et tables de concertation culturelle locales ;
 - Les organismes sociocommunautaires engagés dans l'animation artistique et culturelle des milieux de vie ;
 - Les lieux de diffusion indépendants (librairies de quartier, scènes musicales alternatives, cafés et restaurants, etc.), véritables acteurs des quartiers culturels ;
 - Le développement de cinémas de quartiers, en respectant le principe de desserte, ces lieux pouvant agir comme des noyaux villageois urbains et contribuer à la vitalité économique d'un secteur.
- R-33** Faciliter l'occupation du domaine public et l'installation de mobilier adapté à l'animation culturelle dans les quartiers.
- R-34** Faciliter l'occupation hors saison du Quartier des spectacles par le biais d'un appel de projets destiné aux organismes culturels et artistes locaux en vue d'animer cet espace tout au long de l'année et de participer à la découvrabilité des œuvres de ces artistes.
- R-35** Accorder un soutien plus constant et consistant :
- Aux sociétés d'histoire et aux organismes en patrimoine qui mettent en valeur les quartiers montréalais, y compris ceux qui se consacrent au patrimoine immatériel ou « vivant ».
 - Aux librairies indépendantes, par le biais d'ententes avec les bibliothèques favorisant un approvisionnement local.
- R-36** Démocratiser la création en favorisant l'offre de services de proximité dans les arrondissements montréalais excentrés, en encourageant la mobilité culturelle des citoyens et en investissant dans le pouvoir d'attraction des quartiers culturels de ces arrondissements.
- R-37** Procéder à une mise à jour des indicateurs du Diagnostic des bibliothèques publiques de l'île de Montréal publié en 2005 et diffuser largement les statistiques témoignant des résultats probants du Plan de consolidation des bibliothèques qui visait le rattrapage et la mise à niveau des bibliothèques montréalaises.

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'offre culturelle foisonnante et de plateformes de diffusion désormais éclatées, il apparaît primordial d'agir sur la « demande » culturelle et de cultiver de nouveaux publics, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-38** Encourager le développement d'une citoyenneté culturelle chez les jeunes en facilitant, en collaboration avec les directions d'écoles, la fréquentation des lieux culturels par les élèves.
- R-39** Mieux faire connaître l'offre culturelle des équipements municipaux et autres lieux de diffusion montréalais auprès de la communauté anglophone et des communautés allophones, notamment en collaborant avec les associations qui les représentent.
- R-40** Généraliser le programme des agents de liaison dans les bibliothèques qui proposent une offre de service orientée spécifiquement vers les nouveaux arrivants et vers les citoyens socio-économiquement défavorisés, dans une perspective d'inclusion.

CONSIDÉRANT que les loisirs culturels et la pratique artistique amateur sont des vecteurs de cohésion sociale et d'émancipation citoyenne, tout en représentant des moyens d'expressions artistiques réels, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-41** Soutenir davantage la pratique artistique amateur, en collaboration avec les arrondissements.

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres de la Commission lors de l'assemblée publique du 4 mai 2017.

Le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

ANNEXE 1
RÉSOLUTION: CM17 0167



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 février 2017
Séance tenue le 20 février 2017

Résolution: CM17 0167

Adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 / Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de politique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 et de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de politique.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166307003
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 21 février 2017

ANNEXE 2

LISTE DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNÉS

Membres de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Mme Michèle D. Biron, présidente, conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent
Mme Christine Gosselin, vice-présidente, conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal
Mme Marie Cinq-Mars, mairesse, Outremont
Mme Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, Anjou
M. Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, Verdun
Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
M. Giovanni Rapanà, conseiller de ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville, Sud-Ouest

Responsables politiques

Mme Manon Gauthier, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme au comité exécutif
Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design au comité exécutif

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture
Mme Claire Rocher, conseillère en planification, Service de la culture
Mme Emmanuelle Hébert, conseillère en planification, Service de la culture
Mme Gina Tremblay, chef de division, Développement culturel, Service de la culture
M. Daniel Bissonnette, directeur, Cinéma, festivals et événements, Service de la culture
M. Ivan Fillion, directeur, Bibliothèques de Montréal, Service de la culture

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 2 mars 2017

M. Nicolas Girard Deltruc, directeur, Festival du nouveau cinéma
Mme Phyllis Lambert, directeur fondateur émérite et **M. Albert Ferré**, directeur associé, Publications, Centre canadien d'architecture
M. Bastien Gilbert, directeur général, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
M. François Richer, directeur général, Ateliers L'Aquarium et le Globe
Mme Eveline Favretti, chargée de projet, Association nationale des éditeurs de livres
M. Pierre Tremblay, directeur général, Théâtres Unis Enfance Jeunesse
M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal
M. Jacques Kirouac, directeur général, Science pour tous
Mme Catherine Saint-Hilaire, citoyenne

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 23 mars 2017, 13 h 30

Mme Liza Frulla, présidente et **Mme Valérie Beaulieu**, directrice générale, Culture Montréal
M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques et **Mme Carole Deniger**, vice-présidente, Héritage Montréal
M. Pierre Chartrand, président et **M. Antoine Gauthier**, directeur général, Conseil québécois du patrimoine vivant
M. Claude Belzil, conservateur, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles
M. Gilles Garand, président et directeur artistique, Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise
M. Marc H. Choko, membre honoraire et **M. Benoît Giguère**, président, Société des designers graphiques du Québec
M. Martin Roy, président-directeur général, Regroupement des événements majeurs internationaux

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 3 avril 2017, 13 h 30

M. Normand Laprise, chef, Toqué!, **Mme Liza Frulla**, directrice générale, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et **M. Yves Lalumière**, président-directeur général, Tourisme Montréal
Mme Gaëlle Cerf, vice-présidente, Association des restaurateurs de rue du Québec
Mme Fabienne Cabado, directrice générale, Regroupement québécois de la danse
M. Martin Choquette, directeur général, Carrefour Jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville
M. André Dudemaine, directeur des activités culturelles, Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 6 avril 2017, 13 h 30

M. Jan-Fryderyk Pleszczyński, président et **Mme Nathalie Maillé**, directrice générale, Conseil des arts de Montréal
M. Michel Leblanc, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M. Marcel Choquette, président et **M. Gilles Renaud**, directeur général, Ateliers créatifs Montréal

M. Guy Rodgers, directeur général et **Mme Amy MacDonald**, coordonnatrice des programmes, ELAN Québec

M. Jérôme Pruneau, directeur général, Diversité artistique Montréal

M. Michel G. Desjardins, président et **Mme Chantal Boulanger**, directrice générale, Association des écoles supérieures d'art de Montréal

Mme Sophie Malavoy, directrice générale, Cœur des sciences, Université du Québec à Montréal et **M. Frédéric Bouchard**, président, Association francophone pour le savoir (ACFAS) (porte-paroles du Regroupement des organismes de culture scientifique)

Mme Nadine Gelly, directrice générale, La Vitrine

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 6 avril 2017, 19 h

Mme Cathy Wong, présidente, **Mme Sharon Hackett**, vice-présidente et **Mme Zina Laadj**, membre, Conseil des Montréalaises; **Mme Marie-Aline Vadius**, présidente et **Mme Alida Piccolo**, vice-présidente, Conseil interculturel de Montréal; et **Mme Amina Janssen**, vice-présidente, Conseil jeunesse de Montréal

M. Philippe Demers, fondateur, MASSIVart et Festival Chromatic

M. Pierre Bellerose, vice-président, Relations publiques, accueil, recherche et développement du produit, Tourisme Montréal

M. Bastien Gilbert, directeur général et **Mme Manon Tourigny**, présidente (et co-coordonnatrice générale et artistique, Centre d'art et de diffusion CLARK), Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec; **Mme Marthe Carrier**, directrice, Galerie B-312; et **Mme Emmanuelle Choquette**, directrice, Arprim, centre d'essai en art imprimé

M. Billy Walsh, directeur général, Société de développement commercial Wellington

M. Roger Trépanier, porte-parole, Regroupement des organismes culturels de Montréal-Nord et **Mme Amélie Gauthier**, directrice générale, Bouge de là

Mme Magda Fusaro, vice-rectrice aux systèmes d'information, Université du Québec à Montréal

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 7 avril 2017, 13 h 30

M. Jacques-André Dupont, président-directeur général et **Mme Roseline Rico**, vice-présidente, Affaires gouvernementales, L'Équipe Spectra

M. Pierre Moreau, directeur général, Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

M. Mario Fortin, président-directeur général, Cinémas Beaubien et du Parc et **Mme Éleine Éthier**, fondatrice et directrice générale, Théâtre Empress – Cinéma NDG

M. Nicolas Girard Deltruc, directeur, Festival du nouveau cinéma

Mme Pierrette Gingras, directrice générale et **M. Fabrice Marandola**, président, Groupe Le Vivier

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 10 avril 2017, 13 h 30

M. Lionel Furonnet, administrateur, Réseau des scènes alternatives du Québec et programmateur, Divan orange

M. Vincent Magnat, président (et directeur, Théâtre Galiléo) et **M. Louis-Antoine Blanchette**, coordonnateur général, Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie; **M. Denis Caron**, vice-président, Voies culturelles des faubourgs (et directeur administratif, théâtre Espace libre)

M. Charles Decroix, directeur général, Alliance chorale du Québec

Mme Louise Sicuro, présidente-directrice générale, Culture pour tous

M. Martin Faucher, codirecteur général et directeur artistique, Festival TransAmériques

Mme Nancy Neamtan, conseillère stratégique, et **Mme Béatrice Alain**, directrice des partenariats, Chantier de l'économie sociale

Mme Sylvie Meste, directrice générale et **M. Geoffrey Gaquère**, administrateur (et directeur artistique, théâtre Espace libre), Conseil québécois du théâtre

Mme Anik Shooner, vice-présidente et **Mme Lyne Parent**, directrice générale, Association des architectes en pratique privée du Québec

M. Gilles Bélanger, vice-président, Les Artistes Point'Arts

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 10 avril 2017, 19 h

Mme Nathalie Dion, présidente et **Mme Hélène Lefranc**, agente de recherche et de liaison, Ordre des architectes du Québec

Mme Phyllis Lambert, directeur fondateur émérite et **M. Albert Ferré**, directeur associé, Publications, Centre canadien d'architecture

M. Jacques K. Primeau, président et **M. Pierre Fortin**, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles

M. Jacques K. Primeau, président, Les Productions Jacques K. Primeau

Mme Aida Kamar, présidente-directrice générale, Vision diversité

M. Jonathan Rouleau, citoyen

Mme Stéphanie Thibault, présidente, Association des communicateurs scientifiques du Québec

M. Charles-Olivier Mercier, directeur général, Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 13 avril 2017, 13 h 30

M. Bernard Guérin, directeur général et **Mme Catherine Rondeau**, artiste et membre du conseil d'administration, Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Mme Julie Laloire, directrice et **Mme Julie Calvé**, membre du conseil d'administration, Oxy-Jeunes

M. Alain Grégoire, président-directeur général et **Mme Diane Chevalier**, directrice, Relations avec les publics, La Maison Théâtre

Mme Géraldine Dallaire, fondatrice, Pôle entrepreneuriat culturel et créatif

M. Francis Farley-Chevrier, directeur général et **M. André Roy**, président par intérim, Union des écrivaines et écrivains québécois

M. Jimmy Di Genova, directeur fondateur, Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau

Mme Marie-Josée Parent, directrice générale, DestiNATIONS

Mme Myriam Grondin, chef, Dossiers de protection du mont Royal et **M. Mehdi Ghafouri**, membre du Comité aménagement et concertation (et architecte du patrimoine et enseignant, Collège Vanier), Les Amis de la montagne

Mme Suzanne Guoin, présidente, Printemps numérique

Mme Melissa Proietti, responsable, Convention Internationale de la culture urbaine (représentant le Festival Under Pressure et la galerie Fresh Paint)

Liste des organismes ayant déposé un mémoire sans présentation verbale

AlterGo
Association des galeries d'art contemporain
Association des libraires du Québec
Association des sociétés de développement commercial de Montréal
Association nationale des éditeurs de livres
Association québécoise du loisir municipal
Conseil québécois des arts médiatiques
Conseil québécois du loisir
École nationale de théâtre du Canada
En Piste, Regroupement national des arts du cirque
Evenko et Festival musique et arts Osheaga
Groupe Sensation Mode
Infringement Festival
Odace événements
Orchestre métropolitain
Regroupement des producteurs multimédias
Regroupement Pied Carré
Société des musées de Montréal
Société historique de Rivière-des-Prairies
Voies culturelles des faubourgs

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 4 mai 2017, 16 h 30

M. Gilles Bélanger, vice-président, Les Artistes Point'Arts

M. Denis Caron, vice-président, Voies culturelles des faubourgs (et directeur administratif, théâtre Espace libre)

Mme Stéphanie Beaulieu, vice-présidente, Regroupement Pied Carré

Mme Nadine Gelly, directrice générale, La Vitrine